Ville de L'Île-Perrot

Guide pratique de la collecte des matières alimentaires

www.ile-perrot.qc.ca/bacbrun

Du bac à la terre
Collecte des résidus alimentaires

Votre bac brun est enfin arrivé!

Vous pouvez donc commencer la collecte des matières alimentaires. Vous avez des appréhensions face à cette nouvelle habitude de vie? Ne vous inquiétez pas, ce petit guide contient une panoplie d'informations pour vous aider à démarrer ce changement.

Pourquoi avons-nous décidé de collecter les matières alimentaires? Les résidus alimentaires collectés sont acheminés vers un site de compostage où ils sont transformés en compost (terre végétale). En détournant les résidus alimentaires des sites d'enfouissement, la Ville de L'Île-Perrot souhaite diminuer le volume de déchets enfouis et ainsi la quantité d'émission de méthane, un gaz à effet de serre beaucoup plus puissant que le dioxyde de carbone (CO_2). Il est donc important de détourner la plus grande quantité possible de résidus alimentaires des sites d'enfouissement afin de composter ces matières et de protéger notre environnement.

Saviez-vous que **plus de 50 %** de vos déchets domestiques sont composés de matières organiques?

La nouvelle habitude de tri

Vous connaissez déjà le bac bleu et le bac noir. L'arrivée du bac brun ajoute une étape à votre habitude de tri :

Tri numéro 1

Le bac brun

Ce bac adore vos restes de table et résidus de cuisson. Vous le trouverez très gourmand dans la cuisine, mais il a également un faible pour les matières compostables.

Tri numéro 2

Le bac bleu

Fanatique de la récupération, ce bac accepte toutes les matières qui peuvent être recyclées telles que le papier, le carton, le verre, le métal et le plastique.

Tri numéro 3

Le bac noir

Depuis l'arrivée de ses amis brun et bleu, ce bac est au régime puisqu'il ne prend que les déchets ultimes, c'est-à-dire les déchets qui ne sont pas acceptés dans les autres bacs et qui ne peuvent pas être récupérés à l'écocentre. Il s'agit donc du bac de fin de recours.

À retenir!

— Quel est l'horaire de la collecte ?

Tous les lundis dès 7 h du matin, à compter du 7 octobre 2019.

— Comment placer mon bac roulant pour la cueillette ?

Le bac roulant de 240 litres doit être déposé en bordure de rue entre 19 h le dimanche soir et 7 h le lundi matin. Il doit être positionné à un mètre de la rue ou du trottoir, les roues du côté de l'immeuble.

— Quels types de sacs puis-je utiliser et où puis-je m'en procurer ?

Les sacs en papier et ceux avec une doublure en fibres naturelles (cellulose) sont autorisés. Vous pouvez trouver ces sacs dans n'importe quelle épicerie ou quincaillerie. Tous les types de sacs en plastique sont refusés, même s'ils sont certifiés 100 % compostables, oxodégradables ou biodégradables, car ils diminuent la qualité du compost et sont interdits au site de traitement.

— Puis-je interchanger le format de mon bac roulant ou obtenir un bac supplémentaire ?

Non, un seul bac de 240 litres est fourni par tranche de 5 logements. Par exemple, s'il y a 6 logements dans votre unité, vous aurez 2 bacs de 240 litres. Chaque logement a également droit à un petit bac de cuisine que vous n'avez qu'à vider occasionnellement dans le gros bac.

— À qui appartient le bac roulant ?

Le bac de cuisine et le bac de 240 litres sont rattachés à l'immeuble. Lors d'un déménagement, ils doivent demeurer à l'adresse où ils ont été livrés.

Pour toute question relative à la collecte des résidus alimentaires, visitez notre site Web au www.ile-perrot.qc.ca/bacbrun ou communiquez avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement au courriel s-insp@ile-perrot.qc.ca ou au 514 453-1751, poste 252.

Matières acceptées

Résidus alimentaires

Céréales, grains, pains, pâtes, farine et sucre;

Viandes, poissons, fruits de mer, coquilles d'œufs et os;

Produits laitiers, gâteaux, sucreries, noix et écailles;

Fruits et légumes cuisinés ou non;

Marcs de café, filtres à thé ou à café;

Nourriture pour animaux domestiques.

Autres matières organiques

Aliments liquides en petite quantité pouvant être absorbés par les autres résidus;

Bâtons ou cure-dents en bois, cheveux, poils et plumes;

Papiers et cartons souillés d'aliments (assiettes en carton, boîtes de pizza, sachets en papier, etc.) non cirés, sans broche de métal et plastique;

Sacs en papier, avec ou sans pellicule cellulosique compostable à l'intérieur.

Matières grasses (huile, mayonnaise, sauce à salade, etc.);

Cendres froides;

Fibres sanitaires (serviettes de table, papiers essuie-tout et papiers-mouchoirs) n'ayant pas été en contact avec des produits chimiques;

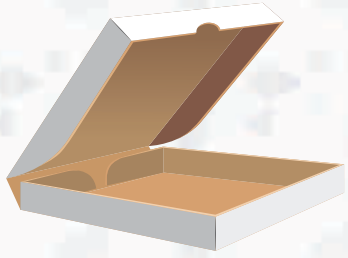

3 règles simples

— Ça se mange ?
— C'est une partie de quelque chose qui se mange?
— C'est en papier ou en carton non ciré ?

Si vous répondez oui à l'une de ces questions, c'est accepté !

Matières refusées

Résidus verts (résidus de jardin)

Feuilles mortes, gazon et autres herbes coupés;

Fleurs, plantes et restes d'empotage y compris sable et terre;

Branches.

Matières indésirables refusées

Sacs en plastique (réguliers, biodégradables, compostables ou oxodégradables);

Vaisselle compostable;

Déjections et litières d'animaux;

Animaux morts ou parties d'animaux morts (têtes, pattes de chevreuil, etc.);

Couches, serviettes hygiéniques et tampons;

Roches et gravier;

Bouchons de liège.

Résidus non compostables ou contaminés

Contenants et emballages en carton ciré ou avec une couche d'aluminium ou de plastique;

Soie dentaire, cure-oreilles, tampons démaquillants et lingettes humides;

Chandelles;

Sacs d'aspirateur et contenu;

Médicaments et déchets biomédicaux;

Résidus de construction, de rénovation et de démolition;

Feuilles de sèche-linge;

Objets électroniques;

Matières recyclables : plastique, verre, métal, textile et fibre (à l'exception du papier et du carton pour emballer les résidus alimentaires);

Fibres sanitaires (papiers essuie-tout, papiers-mouchoirs, etc.) ayant été en contact avec des produits chimiques (produits de nettoyage, huile à moteur, peinture, etc.);

Résidus domestiques dangereux (pesticides, piles, huiles, essence, peinture, bois traité, peint ou teint).

Le tri des matières alimentaires commence dans votre cuisine

Afin de faciliter votre gestion des résidus alimentaires, un petit bac pour la cuisine vous a été distribué. Dans le but de diminuer les odeurs et la fréquence de nettoyage, vous pouvez utiliser des sacs en papier, la méthode de la papillote ou celle de la lasagne avant de déposer vos résidus alimentaires dans votre petit bac. Videz régulièrement votre petit bac et entreposez-le dans un endroit frais. Entre chaque remplissage, saupoudrez le fond de ce bac de bicarbonate de soude.

Méthode de la lasagne

Tapissez le fond de votre bac de papier journal pour éviter que les matières restent collées au fond. Par la suite, déposez vos résidus alimentaires en vrac dans votre bac, en alternant les résidus alimentaires et les couches de matières sèches (papier journal, carton et circulaire non cirés) comme si vous faisiez une lasagne. Les matières sèches absorbent les odeurs et le liquide que peuvent provoquer les résidus.

Méthode de la papillote

Enveloppez vos résidus alimentaires, en particulier les restes de viande et de poisson, dans du papier journal et refermez-le de manière à former une papillote.

Comment éviter

1 Les odeurs

- Déposez vos restes dans le bac en utilisant la méthode de la papillote ou celle de la lasagne;
- Entreposez vos matières animales ou odorantes dans votre congélateur ou votre réfrigérateur jusqu'au jour de la collecte;
- Rincez votre bac régulièrement avec de l'eau et un détergent biodégradable ou du vinaigre;
- Saupoudrez l'intérieur de votre bac de cuisine et l'intérieur du bac extérieur avec du bicarbonate de soude.

2 Les petits animaux, mouches et asticots

- Assurez-vous que le couvercle du bac extérieur est toujours bien fermé;
- Appliquez de l'onguent à toux ou de l'huile essentielle de menthe sur le rebord du couvercle du bac extérieur;
- Si vous apercevez des vers blancs ou des œufs, versez du sel ou vaporisez du vinaigre sur les parois intérieures du bac;
- Enveloppez bien les restes de viande; ainsi, les mouches ne seront pas attirées et n'y pondront pas leurs œufs.

3 Que les matières collent au fond du bac

— Tapissez le fond du bac extérieur avec des couches de papier journal ou de carton ou utilisez des sacs en papier pour y déposer vos résidus.

Le bac en période estivale

— Entreposez le bac extérieur à l'ombre et faites-le vider lors de chaque collecte, même s'il n'est pas plein;

— Videz votre bac de cuisine la semaine précédant votre départ en vacances, nettoyez-le et laissez-le vide jusqu'à votre retour. Vous pourrez accumuler vos matières dans votre congélateur entre la collecte précédant votre départ et la collecte suivant votre retour.

Le bac en période hivernale

— Tapissez le fond du bac de papier journal ou utilisez des sacs en papier adaptés à votre bac roulant pour éviter que les matières gèlent au fond;

— Lors d'une tempête de neige, attendez la prochaine collecte pour mettre le bac extérieur à la rue si possible afin de faciliter les opérations de déneigement.

Le bac brun, un complément parfait pour votre composteur domestique!

Vous faites déjà du compostage domestique ?

Vous compostez vos retailles de fruits et de légumes, vos restes de pain, votre marc de café et vos résidus verts sur place? Votre compost c'est de l'or brun, un fertilisant naturel, ne changez surtout pas vos habitudes!

La collecte des résidus alimentaires sera pour vous l'occasion d'optimiser le compostage des résidus de table qui ne peuvent être déposés dans votre composteur domestique comme les viandes, poissons, restes de repas, etc.

«Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants.»

– Antoine de Saint-Exupéry

Outils numériques

L'information est accessible en tout temps sur nos différentes plateformes numériques.

Site Web : www.ile-perrot.qc.ca
Page Facebook : www.facebook.com/Villedelileperrot

Courriel

Écrivez-nous pour toute question sur les collectes!

s-stech@ile-perrot.qc.ca

Coordonnées

Ville de L'Île-Perrot
110, boulevard Perrot
L'Île-Perrot (Québec) J7V 3G1

Téléphone : 514 453-1751
Télécopieur : 514 453-2432
www.ile-perrot.qc.ca

Cette brochure a été imprimée sur du papier 100% recyclé.